

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 174

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 47 de cet article, supprimer les mots :

« ou demeurent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.